

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent soixante-dix-huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 5 février 2019, à 10 h 10

Président(e) : M. Yuriy Klymenko (Ukraine)

GE.19-07376 (F) 200120 220120



* 1 9 0 7 3 7 6 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1478^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, j'ai l'intention de poursuivre aujourd'hui le débat sur le projet de programme de travail, tel qu'il a été distribué par le secrétariat le mardi 29 janvier, afin d'entendre les réactions des délégations.

Comme je l'ai indiqué à la dernière séance, je tiens à assurer l'ensemble des délégations que j'entends donner à tous les États et groupes régionaux le temps nécessaire pour me faire part de leurs observations sur ce projet, que ce soit dans ce contexte, à titre formel ou informel, ainsi que de manière bilatérale, orale ou écrite. Je mettrai tout en œuvre pour écouter toutes vos suggestions et je ferai de mon mieux pour les intégrer dans le texte.

Je remercie les délégations qui m'ont déjà fait part, par écrit, de leurs observations sur ce projet et j'invite les autres délégations à faire de même. J'entends tenir compte, dans la mesure du possible, des observations reçues et distribuer un nouveau projet d'ici à vendredi soir.

Chers collègues, avant de passer au débat sur le projet de programme de travail, je souhaite aborder d'autres points. Avant de donner la parole à l'Ambassadeur de Chine, je tiens à exprimer nos félicitations à la délégation chinoise à l'occasion du Nouvel An lunaire, ainsi qu'aux autres délégations qui participent à ces célébrations. Je vous présente à tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, et vous remercie de la souplesse et de la disponibilité dont vous faites preuve pour participer à nos travaux aujourd'hui.

Monsieur Li Song, vous avez la parole.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie tout particulièrement de nous avoir exprimé vos meilleurs vœux à l'occasion du Nouvel An chinois. Dans la mesure où cette fête est célébrée non seulement en Chine mais aussi dans de nombreux autres pays d'Asie, je tiens à souhaiter une très bonne année à nos collègues asiatiques, ainsi qu'à toutes les autres délégations ici présentes à la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, je souhaite profiter de la séance plénière d'aujourd'hui pour faire le point sur la réunion des cinq États dotés d'armes nucléaires qui s'est tenue récemment à Beijing. Le 30 janvier, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni se sont réunis à Beijing dans le cadre de la huitième conférence officielle des cinq États dotés d'armes nucléaires, connus sous le nom des « cinq puissances nucléaires ». La réunion était présidée par M. Zhang Jun, Ministre adjoint aux affaires étrangères de la Chine. Ont assisté à cette conférence M. Sergueï Ryabkov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Russie, M^{me} Andrea Thompson, Sous-Secrétaire d'État des États-Unis, M. Nicolas Roche, Directeur des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement au Ministère des affaires étrangères de la France, et M. Philip Barton, Directeur général pour les affaires consulaires et de sécurité au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, ainsi que M. Wood, Ambassadeur des États-Unis, M. Liddle, Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Fu Cong, Directeur général par intérim du Département de la maîtrise des armements et du désarmement du Ministère des affaires étrangères de la Chine, et moi-même, ainsi que d'autres collègues provenant des cinq délégations. Sur le thème du renforcement de la coopération entre les cinq États dotés d'armes nucléaires et de la préservation du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les cinq puissances nucléaires ont eu un échange de vues franc et approfondi sur les politiques et doctrines nucléaires, le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Un consensus s'est dégagé sur un certain nombre de points. La Chine, en sa qualité de Coordonnatrice du mécanisme de coopération des cinq États dotés d'armes nucléaires et de Présidente de cette manifestation, souhaite en livrer un résumé succinct à la Conférence.

Premièrement, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont entrepris d'assumer ensemble la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils ont constaté que de graves difficultés se posaient actuellement en matière de sécurité internationale, et que la préservation de bonnes relations mutuelles était de la plus haute importance pour les questions stratégiques planétaires. Les cinq puissances nucléaires sont convenues de procéder à une évaluation objective de leurs intentions stratégiques mutuelles, de renforcer le dialogue sur les politiques et doctrines nucléaires, de promouvoir

la confiance stratégique et la sécurité commune, et de mettre tout en œuvre pour prévenir les risques nucléaires, en particulier ceux qui découlent d'un mauvais calcul et d'une mauvaise perception. Les cinq États dotés d'armes nucléaires ont rappelé l'importance que revêt la préservation du dispositif de maîtrise des armements en place au plan international, souligné l'importance que revêt le respect de tous les accords internationaux conclus en matière de maîtrise des armements, et réaffirmé leur attachement aux garanties de sécurité positives et négatives. Elles se sont dites prêtes à reprendre les consultations avec les pays d'Asie du Sud-Est sur un protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, et à continuer d'œuvrer à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Deuxièmement, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont entrepris de préserver le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elles ont souligné que ce Traité constituait la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire en tant que composante essentielle de la structure de sécurité internationale, et réaffirmé leur détermination à se conformer à toutes les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à promouvoir son universalité. Elles ont déclaré qu'elles adhéreraient au principe d'une sécurité non diminuée pour tous les États, encourageraient de nouveaux progrès sur la voie du désarmement nucléaire, et atteindraient l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires selon une approche progressive et méthodique. Estimant que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires va à l'encontre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et risque d'affaiblir cet instrument, les cinq puissances nucléaires ont réaffirmé leur opposition au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Elles ont confirmé leur volonté de recourir à des solutions diplomatiques pour résoudre le problème de la non-prolifération et se sont déclarées favorables au renforcement du système de garanties et de surveillance par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elles se sont engagées à promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et sont convenues de renforcer la coordination et la concertation en matière de sûreté nucléaire et de sécurité nucléaire. Elles ont réaffirmé leur engagement à soumettre leurs rapports nationaux pour la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, et d'œuvrer de concert en vue de faire de cette Conférence un succès.

Troisièmement, les cinq puissances nucléaires sont convenues de renforcer la coordination et le dialogue dans le cadre du processus des cinq États dotés d'armes nucléaires. Actuellement, les conditions en matière de sécurité internationale évoluent de façon complexe et profonde. Les échanges entre les grands pays influent sur le climat en matière de sécurité internationale, l'évolution de l'ordre international et la confiance de la communauté internationale. Les cinq puissances nucléaires sont convenues de maintenir le dialogue stratégique et de renforcer les échanges au sujet des politiques et doctrines nucléaires, de renforcer leur coordination dans le cadre du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération et de prendre des mesures concrètes par la voie des Représentants auprès des organes du désarmement à Genève. Toutes les parties ont réaffirmé leur appui à la conduite, par la Chine, de l'action visant à avancer dans les travaux de la deuxième phase du Groupe de travail du glossaire des principaux termes nucléaires, et ont salué l'offre du Royaume-Uni d'accueillir la prochaine conférence officielle des cinq États dotés d'armes nucléaires, qui doit se tenir en 2020.

Les cinq puissances nucléaires ont également fait preuve d'initiative en menant un dialogue ouvert et constructif avec la communauté internationale. Le 31 janvier, elles se sont entretenues, à Beijing, avec les représentants d'établissements universitaires internationaux, des médias et des ambassades de certains États non dotés d'armes nucléaires. L'exposé présenté aujourd'hui aux membres de la Conférence au sujet de l'événement qui s'est tenu à Beijing est un autre effort en ce sens. Nous pouvons continuer d'interagir avec la communauté internationale dans diverses instances, y compris celle relative au Traité sur la non-prolifération.

Les cinq puissances nucléaires, qui sont les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et les États dotés d'armes nucléaires reconnus par le Traité sur la non-prolifération, sont parvenues à avoir un échange de vues approfondi dans un esprit de respect mutuel et dans un climat de franchise empreinte de réalisme. Elles sont parvenues à

dégager un consensus sur certaines questions et à cerner la voie à suivre pour la poursuite de la coopération. Ce sont là autant de signes que les grands pays ont décidé d'aborder de façon constructive les défis internationaux qui se posent en matière de sécurité, en recourant pour ce faire à la coopération et à la concertation ; le regard favorable que la communauté internationale porte sur la situation en matière de sécurité internationale s'en trouve ainsi conforté.

En conclusion, je tiens à remercier les quatre autres pays du groupe des cinq États dotés d'armes nucléaires pour leur soutien et leur coopération dans la conduite réussie de la Conférence de Beijing. La Chine compte bien continuer de travailler avec eux en vue de dégager un consensus et de gérer les divergences de vues dans le domaine de la sécurité stratégique. Elle invite à remplacer la concurrence entre grands pays par la concertation entre grands pays, et le jeu à somme nulle par la coopération qui rend tout le monde gagnant, de façon à contribuer utilement à la paix et à la stabilité mondiales. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration, et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais simplement dire quelques mots sur l'annonce faite ce week-end par le Secrétaire d'État au sujet du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Le 1^{er} février, M. Pompeo, Secrétaire d'État, a annoncé que les États-Unis suspendaient leurs obligations découlant du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire à compter du 2 février. Cette décision fait suite à l'annonce des États-Unis, le 4 décembre, selon laquelle la Russie était en violation patente du Traité et disposait de soixante jours pour se conformer de nouveau au Traité avant que la suspension des États-Unis ne prenne effet. Cependant, la Russie n'a pris aucune mesure tangible en ce sens.

De plus, le 2 février, les États-Unis ont notifié par écrit leur intention de se retirer du Traité avec un préavis de six mois, conformément à l'article 15 du Traité. Les États-Unis se réservent le droit de révoquer leur préavis de retrait du Traité avant l'expiration du délai de six mois, et nous serions prêts à envisager de le faire si la Russie se conformait à nouveau pleinement et de manière vérifiable audit Traité. Toutefois, en l'absence d'un changement de comportement de la part de la Russie, nous maintiendrons notre décision de nous retirer du Traité et celui-ci prendra fin. Tous les alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) reconnaissent que la Russie est en violation patente du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et soutiennent notre décision de suspendre nos obligations et de notifier notre retrait. Comme l'ont déclaré les alliés de l'OTAN, les violations de la Russie sapent les fondements d'une maîtrise des armements efficace et de la sécurité euro-atlantique.

Au cours de ces soixante derniers jours, nous avons poursuivi le dialogue avec la Russie et nos alliés au sujet des violations commises par la Russie. Nous avons présenté par écrit à la partie russe les mesures précises que celle-ci pourrait prendre pour se conformer à nouveau au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et pour le sauver. Seule la destruction complète et vérifiable des missiles 9M729, des lanceurs de missiles et des équipements connexes de la Russie permettra de remédier aux violations commises par ce pays. Au lieu de chercher des moyens de se conformer à nouveau au Traité, la Russie a refusé d'admettre qu'elle était en violation de celui-ci et a tenté de propager des informations fallacieuses et mensongères au sujet des capacités du missile 9M729.

La démonstration très médiatisée à laquelle s'est livrée la Russie à Moscou est un parfait exemple de ses manœuvres d'obstruction et ne change rien au fait que la Russie a testé en vol ce missile à portée intermédiaire, en violation du Traité. Un traité de maîtrise des armements auquel une partie se conforme, pendant que l'autre le viole ouvertement et effrontément, ne contribue pas à renforcer notre sécurité. Les violations sont lourdes de conséquences ; il s'agit de la dernière chance pour la Russie de se conformer à nouveau au Traité. La préservation du Traité dépend désormais entièrement de la Russie.

Monsieur le Président, je tiens à être clair : les États-Unis ne renoncent pas à la maîtrise des armements. Les États-Unis demeurent attachés à une maîtrise des armements efficace qui contribue à leur sécurité et à celle de leurs alliés et de leurs partenaires, qui soit

vérifiable et applicable, et qui rassemble des partenaires respectant leurs obligations de manière responsable. Nous sommes disposés à engager, avec la Russie, des négociations sur la maîtrise des armements qui satisfont à ces critères. Malheureusement, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ne constitue plus un exemple de maîtrise des armements efficace en raison de la violation patente continue dont la Russie se rend coupable. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Wood de sa déclaration, et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Égypte.

M. Youssef (Égypte) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs d'Inde, de Chine et d'Équateur à la Conférence du désarmement et de les assurer de la volonté de ma délégation de coopérer pleinement avec eux. Je tiens également à présenter mes meilleurs vœux à toutes les personnes qui célèbrent le Nouvel An lunaire.

L'Égypte estime que la Conférence du désarmement joue un rôle fondamental dans le système de désarmement. Il s'agit de l'unique instance multilatérale dotée d'un mandat clair pour négocier des instruments juridiques dans le domaine du désarmement. Il convient donc de la redynamiser et de lui permettre de s'acquitter de son mandat, tel qu'il a été énoncé à la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

L'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence ne devrait pas perdurer et ne devrait certainement pas nous empêcher de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser des progrès notables au cours de cette année.

Monsieur le Président, lors de la précédente séance plénière, nous avons réaffirmé notre plein appui aux efforts que vous déployez pour parvenir à un consensus sur un programme de travail équilibré et complet en vue de la reprise des négociations multilatérales sur le désarmement. Dans ce contexte, je souhaite clarifier la position de l'Égypte sur les priorités de la Conférence du désarmement.

Premièrement, l'Égypte accorde une grande importance aux négociations menées à la Conférence du désarmement sur un traité global relatif aux armes nucléaires dans le but ultime de parvenir à l'élimination irréversible des armes nucléaires selon un calendrier précis et dans le cadre d'un système international efficace de vérification et de contrôle. Le désarmement nucléaire demeure une priorité absolue pour l'Égypte et un objectif qui doit être poursuivi conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, dans la mesure du possible, parallèlement à tous les autres points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Nous espérons donc que tout programme de travail adopté par la Conférence prévoira la création d'un organe subsidiaire chargé d'examiner le désarmement nucléaire et de promouvoir l'ouverture de négociations sans délai.

Nous avons écouté avec une grande attention la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur de Chine, et nous comptons examiner les points importants sur lesquels les cinq puissances nucléaires se sont mises d'accord. En 2017, pour la première fois depuis l'utilisation des armes nucléaires, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un instrument juridique non discriminatoire interdisant les armes nucléaires. Il est toutefois regrettable que cette avancée n'ait pas été obtenue à la Conférence du désarmement. Néanmoins, cette dernière doit s'atteler à faire avancer cette initiative en négociant une convention globale sur les armes nucléaires qui définisse un calendrier et en réalisant des progrès en vue de l'élimination totale, irréversible et internationalement vérifiable des armes nucléaires.

Deuxièmement, la Conférence doit impérativement négocier un instrument juridiquement contraignant, non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, conformément au rapport du coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant. Comme l'instrument en question doit atteindre les objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires, les stocks de matières fissiles doivent être inclus dans son champ d'application. L'Égypte considère qu'un instrument visant uniquement à interdire la production future de matières fissiles ne constitue pas une priorité et ne peut véritablement contribuer au

désarmement nucléaire. Parmi les 13 mesures concrètes qui ont été adoptées lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 figurait une recommandation selon laquelle un tel traité devrait être négocié au sein de la Conférence du désarmement. Dix-neuf années se sont écoulées depuis l'adoption des 13 mesures concrètes, mais cet appel reste toujours sans réponse.

Troisièmement, l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. En attendant l'élimination complète de ces armes, il est urgent d'élaborer un instrument juridique contraignant, universel, inconditionnel et irrévocable qui offre en toutes circonstances aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties efficaces contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.

Quatrièmement, l'Égypte accorde une importance particulière au développement et au renforcement du système juridique actuel qui vise à garantir que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques uniquement et à ce qu'il soit préservé en tant que patrimoine commun de l'humanité. Compte tenu de l'importance que revêt la technologie spatiale pour toutes les activités humanitaires et de la vulnérabilité de l'environnement spatial, nous devons prendre des mesures immédiates pour empêcher que l'espace ne devienne le théâtre de nouveaux conflits et d'une nouvelle course aux armements. Depuis de nombreuses années, l'Égypte et Sri Lanka soumettent une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La négociation d'un instrument juridique contraignant destiné à prévenir une course aux armements dans l'espace revêt une grande importance, notamment au vu de la tendance préoccupante vers un éventuel armement de l'espace et du développement de capacités antisatellites par un certain nombre de pays.

Monsieur le Président, le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sont complémentaires et nécessaires pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Le fragile équilibre entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, d'une part, et le principe d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, d'autre part, a facilité l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Conférence du désarmement doit s'acquitter de son mandat et entamer des négociations sur des instruments juridiquement contraignants relatifs aux quatre principaux points inscrits à son ordre du jour. L'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement compromettra davantage l'exécution de son mandat et pourrait progressivement mettre fin à son existence.

Monsieur le Président, depuis 1974, l'Égypte plaide en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et, depuis 1990, elle réclame la création d'une zone exempte de toute arme de destruction massive. En 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a réussi à sortir de l'impasse en adoptant la décision 73/546, qui charge le Secrétaire général de convoquer une conférence avant la fin de l'année 2019 pour élaborer un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette décision prévoit l'adoption de toutes les décisions de la conférence par consensus. La conférence examinera, de manière non discriminatoire, l'ensemble des préoccupations des parties participantes en vue de définir des arrangements librement conclus entre les États de la région.

Les trois coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et les deux autres puissances nucléaires sont invités à participer à la conférence afin d'appuyer l'objectif régional commun visant à garantir la sécurité collective, dans un esprit de coopération, de tous les États de la région sans discrimination, renforçant ainsi la paix et la sécurité internationales et apportant une contribution historique aux efforts de désarmement dans le monde entier. Nous appelons tous les États, en particulier les États de la région et les États et organisations qui ont été invités à y participer, à contribuer de manière positive à ce processus engagé et intégré.

Pour terminer, Monsieur le Président, l'Égypte salue votre engagement à entamer les travaux de fond de la Conférence, et nous vous remercions pour le projet de programme de travail que vous avez présenté la semaine dernière. Nous espérons que les observations que nous avons formulées lors de la dernière séance plénière ont été prises en considération, et

nous tenons à réaffirmer notre volonté de coopérer de manière constructive avec vous et avec tous les États membres afin d'adopter le programme de travail le plus tôt possible, conformément au Règlement intérieur de la Conférence. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Égypte de sa déclaration, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Irlande.

M. Gaffey (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Pour commencer, permettez-moi de vous féliciter à nouveau pour votre prise de fonctions et de vous assurer de la coopération pleine et entière de ma délégation dans cette mission importante et difficile.

Je souhaite ajouter quelques observations liminaires, à titre national, à celles qui ont déjà été exprimées en notre nom par l'Union européenne. Monsieur le Président, comme de nombreux orateurs avant moi, je vous remercie pour le projet de programme de travail que vous avez présenté à la Conférence du désarmement la semaine dernière. Après une si longue période de paralysie dans cette instance, un sentiment de désillusion pourrait se faire jour. Votre projet de programme de travail nous incite à faire preuve d'ambition et à tirer parti des débats qui ont eu lieu l'année dernière au sein des organes subsidiaires. L'Irlande se réjouit à la perspective de travailler avec vous et tous les membres pour parvenir à un consensus qui contribuera à nous remettre au travail et qui permettra à la Conférence de s'acquitter de son mandat fondamental.

Votre projet arrive à point nommé : les événements de ces derniers jours nous ont rappelé la fragilité des accords de désarmement et de non-prolifération. L'annonce par les États-Unis et la Fédération de Russie de la suspension de leurs obligations au titre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est très préoccupante. Au cours de ses trente années d'existence, le Traité a permis l'élimination et la destruction vérifiable de près de 3 000 missiles à ogive nucléaire et classique. Son application adéquate contribue non seulement à renforcer la sécurité entre ses parties, mais aussi au niveau mondial, et notamment en Europe. Le démantèlement du Traité et l'éventuelle course aux armements qu'il pourrait engendrer constitueraient un pas en arrière, un retour dans un passé obscur et dangereux que nous devons éviter. Cela pourrait avoir des conséquences considérables pour d'autres instruments de désarmement et de non-prolifération, notamment pour les négociations sur le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous estimons qu'il est encore possible d'engager un dialogue constructif et de résoudre les problèmes de respect du Traité par la Russie, qui ont été soulevés par les États-Unis, d'une manière complète et vérifiable qui garantisse la sauvegarde du Traité.

Monsieur le Président, en 2018, nous avons été témoins d'actes portant directement atteinte aux normes interdisant l'utilisation d'armes de destruction massive, de violations du droit international humanitaire et de l'aggravation de l'impasse politique sur des questions de fond. Il est essentiel que, cette année, nous utilisions les outils qui sont à notre disposition, ici, à la Conférence pour réaliser des progrès tangibles et pour renouer avec nos engagements collectifs en faveur d'une paix et d'une sécurité durables. J'ai dès lors été particulièrement heureux de constater que votre projet faisait référence au Programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU. La propagation et l'utilisation sans restriction des armes, qu'elles soient classiques ou de destruction massive, constituent un enjeu transversal qui menace les droits de l'homme, l'environnement, la réalisation des objectifs de développement durable, voire l'avenir même de notre planète. Si la prise de conscience du lien qui existe entre le désarmement et le développement n'est pas chose nouvelle, la tendance à travailler en vase clos a longtemps prévalu. Et ce, malgré les nombreux éléments qui démontrent clairement que l'accumulation excessive d'armements peut détourner des ressources essentielles du développement et alimenter les conflits armés et la violence. Comme l'a déclaré la Haute-Représentante, M^{me} Nakamitsu, l'incapacité à mettre en place des systèmes dynamiques de désarmement et de maîtrise des armements a un effet dévastateur sur le développement socioéconomique, la paix et la sécurité, et le bien-être de l'humanité.

Le Programme du Secrétaire général souligne le potentiel du désarmement à cet égard. Il nous propose des moyens innovants et créatifs de nous acquitter de notre mandat

au sein de cette Conférence, en nous encourageant à inscrire le désarmement et la maîtrise des armements dans la perspective du développement durable, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. À ce titre, ma délégation espère que la Conférence sera à même de contribuer à la mise en œuvre des actions définies par le Secrétaire général de l'ONU dans les domaines qui ont trait aux priorités de la Conférence.

Notre travail devrait avoir pour principal objectif de recentrer le désarmement sur l'humanité plutôt que de l'envisager uniquement en termes de sécurité, de manière isolée et abstraite. Comme le Président de l'Irlande, Michael D. Higgins, l'a récemment déclaré, nous ne sommes pas engagés en faveur du désarmement en tant que tel, mais en raison des ravages que ces armes terribles ont causés aux nombreux êtres humains qui ont souffert des conséquences épouvantables et générationnelles de leur utilisation. Les intérêts de sécurité nationaux et la situation en matière de sécurité sont, bien entendu, des préoccupations tout à fait légitimes qui doivent être examinées avec attention. Toutefois, s'agissant de l'aggravation des tensions, il est essentiel que nous renouvelions, réaffirmions et mettions en œuvre les engagements pris précédemment. Après tout, il n'existe pas de meilleure mesure de confiance pour améliorer le climat de sécurité que l'application fidèle des accords passés.

Cette année, nous franchirons une étape essentielle du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Comité préparatoire sera chargé de formuler des recommandations en vue de la Conférence d'examen de 2020, année du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité. Nous devrions profiter de ce moment charnière pour garantir un engagement ferme en faveur du Traité, et notamment des accords consensuels auxquels nous sommes parvenus lors des conférences d'examen précédentes. L'absence de progrès dans la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient est également un sujet de grave préoccupation.

L'Irlande est fermement résolue à participer de façon active et constructive en son nom propre, ainsi qu'avec l'Union européenne, la Coalition pour un nouvel ordre du jour, le Groupe des Dix de Vienne et d'autres partenaires attachés aux mêmes principes, à la réunion du Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra cette année. Nous nous efforcerons d'obtenir des résultats significatifs et équilibrés dans les trois piliers du Traité. L'Irlande s'intéresse également à d'autres domaines du désarmement et de la non-prolifération dans lesquels nous pouvons progresser.

Nous aimerions voir avancer le processus menant à un traité interdisant la production de matières fissiles, négocié au sein de cet organe, qui est dans l'impasse depuis longtemps ; l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure également une priorité absolue pour l'Irlande, et nous nous félicitons vivement de la dernière ratification en date par la Thaïlande. Fort de ses 167 États parties, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires bénéficie de l'appui retentissant de la grande majorité des États Membres de l'ONU, et les derniers États visés à l'annexe 2 doivent prendre acte de la volonté manifeste de la communauté internationale d'en assurer l'entrée en vigueur immédiate.

Monsieur le Président, en plus d'honorer les engagements pris par le passé, nous devons également nous tourner vers l'avenir pour envisager de nouvelles façons de nous atteler à nos travaux de fond, notamment en mettant l'accent sur les questions de genre. L'Irlande a demandé que soient reconnus les effets disproportionnés des rayonnements ionisants sur les femmes et les filles. En tant que coprésidente du Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, aux côtés du Canada, de la Namibie et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, l'Irlande est heureuse d'appuyer les efforts qui visent à améliorer la prise en compte des questions de genre dans les instances multilatérales de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Le Groupe d'influence suit une approche double : celle-ci vise à promouvoir l'analyse des questions de fond selon une perspective de genre, tout en concrétisant l'égalité des sexes et en améliorant la participation effective des femmes au dispositif de désarmement.

Comme vous le savez, l'une des initiatives du Groupe d'influence a consisté à élaborer un dossier d'information sur l'égalité des sexes et le désarmement afin d'aider les présidents du dispositif de désarmement à tenir compte de la dimension de genre dans leurs travaux. Les six présidences de la Conférence du désarmement pour 2019 ont reçu ce dossier, et nous espérons que cet outil sera mis à profit lors des débats que nous tiendrons cette année.

En tant que Présidente actuelle de la Commission de la condition de la femme, l'Irlande veille également à ce que cet organe contribue activement à promouvoir les droits des femmes, à mettre en lumière les réalités quotidiennes des femmes dans le monde entier et à façonner les normes mondiales, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces thématiques devraient être intégrées dans le discours sur le désarmement nucléaire et peuvent apporter une autre dimension à nos débats sur les armes nucléaires et sur les raisons pour lesquelles celles-ci devraient être éliminées.

La réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires exigera une approche créative et innovante. À cet égard, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue, à notre avis, un instrument juridique véritablement innovant qui met enfin en place un cadre juridique viable pour l'élimination totale des armes nucléaires. Certains ont laissé entendre que le Traité sapait d'une manière ou d'une autre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en créant un instrument juridique distinct. Nous estimons que de tels arguments établissent une fausse dichotomie entre les deux traités. Pour l'Irlande, l'un des membres fondateurs et concepteurs initiaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'interdiction est un impératif logique. Nous sommes fermement convaincus que la meilleure façon de préserver le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est de le mettre en œuvre. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires nous permet de faire précisément cela en comblant le vide juridique qui existe dans les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires relatives au désarmement. Quant au régime actuel de désarmement et de non-prolifération, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires revêt un caractère pratique, il se veut parfaitement complémentaire et il est désormais une réalité.

Monsieur le Président, l'Irlande apprécie vivement la contribution de la société civile aux débats sur le désarmement. Son expertise contribuerait à enrichir nos discussions, et il est regrettable que nous ne puissions pas trouver un moyen de faciliter son engagement significatif. De même, l'élargissement de la composition de la Conférence pourrait aussi redynamiser les travaux de la Conférence.

En conclusion, je vous invite à faire preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse dans la conduite de nos travaux cette année. Nous partageons les mêmes points de vue sur de nombreuses questions. Nous aspirons tous à atteindre l'objectif du désarmement nucléaire, même si nos vues sur la manière de réaliser cet objectif divergent parfois. La Conférence est un organe de l'ONU doté d'un financement solide et d'un mandat clair pour négocier des traités de désarmement. Nous jouissons d'un privilège unique qui ne devrait pas être gaspillé. Au vu de la situation actuelle en matière de sécurité, la Conférence ne peut pas se permettre de perdre davantage de temps. Nous invitons tous les États membres à ne ménager aucun effort pour veiller à ce que la Conférence reprenne la place qui lui revient en réalisant des progrès concrets et substantiels cette année. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Irlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Merci, Monsieur le Président. La France s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne prononcée en début de session et je souhaitais y ajouter quelques remarques complémentaires à titre national. Permettez-moi, en premier lieu, Monsieur le Président, de vous féliciter pour la façon dont vous conduisez les travaux de la Conférence du désarmement et il n'est pas trop tard pour vous présenter mes vœux de succès. Je voudrais vous dire très simplement, en ce début de session, que ma délégation est pleinement mobilisée pour contribuer aux travaux de la Conférence dans un esprit ouvert et constructif. Nous revenons dans cette salle, avec lucidité, sur les difficultés que cette

enceinte rencontre, tout en étant pleinement résolu à soutenir les présidences qui vont se succéder pour apporter notre contribution à ces travaux que nous continuons de considérer comme essentiels à notre sécurité collective. Je ne vais pas revenir sur les positions de mon pays concernant la Conférence du désarmement. Elles sont connues. Elles ne varient pas et n'ont pas varié. Sur ce point, d'ailleurs, je dois dire que les dernières évolutions de l'environnement stratégique et sécuritaire ne peuvent que nous conforter dans nos certitudes. Elles ont été exposées dans notre vision stratégique, qui a été rendue publique l'an dernier à la même époque et dont l'analyse reste pleinement valide.

Monsieur le Président, chers collègues, nous prenons acte de la complexité et de la détérioration de la situation internationale. Nous le faisons par réalisme et avec la conviction que le multilatéralisme doit retrouver de son efficacité pour apporter une réponse, même partielle, à cette dégradation. Face à ce contexte incertain, la tentation de la résignation ou de l'inaction n'est pas une solution. Comme vous le savez, mon pays continue de contribuer activement et de manière concrète à la résolution des crises régionales de sécurité et au renforcement de la sécurité internationale, ce qui ne nous empêche pas de croire fermement en la maîtrise des armements et en le désarmement. Je souhaite d'ailleurs rappeler l'attachement de la France aux différents instruments en vigueur dans ce domaine, qui contribuent à garantir la stabilité stratégique. Nous appelons, à cet égard, les Européens et l'ensemble des parties à redoubler d'efforts pour préserver les instruments de maîtrise des armements conventionnels et nucléaires existants. À ce titre, avec ses partenaires et alliés, la France est parvenue à la conclusion que la Russie avait mis au point un système de missiles, le 9M729, qui viole le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI). La Russie n'a pas répondu aux demandes d'explications ni aux appels à une application conforme du Traité, formulés de façon répétée ces derniers mois. La France regrette d'arriver à une situation dans laquelle les États-Unis ont dû notifier leur retrait du Traité FNI. Nous appelons la Russie à utiliser la période de six mois ouverte par la suspension des obligations américaines, prévue par le Traité FNI, pour se mettre de nouveau pleinement en conformité avec les dispositions de cet instrument. Durant ce laps de temps, la France continuera à encourager un dialogue approfondi avec la Russie et à consulter étroitement ses alliés de l'OTAN. Mon pays encourage par ailleurs la Russie et les États-Unis à prolonger au-delà de 2021 le nouveau Traité START de réduction des armements stratégiques et à négocier un traité ultérieur.

Monsieur le Président, chers collègues, soyons honnêtes : les processus de maîtrise des armements et de désarmement, censés contribuer à construire un monde plus sûr pour tous, ne pourront déboucher sur des résultats concrets que s'ils sont le produit de diagnostics véritablement partagés sur les sujets qui nous occupent. L'aporie que nous constatons ne pourra être surmontée que si nous y trouvons tous un intérêt partagé car notre objectif collectif est bien de rendre notre environnement stratégique moins incertain et plus stable. Dans le passé récent, le désarmement a trop souvent été appréhendé de façon autonome pour ne pas dire déconnectée, sans une véritable analyse, sérieuse et approfondie du contexte stratégique et des réalités politiques. Il doit désormais prendre pleinement en compte les réalités militaires contemporaines, les ruptures technologiques, les évolutions des capacités et les nouvelles menaces. Nous pensons que rien ne sortira de cette enceinte sans cet effort nécessaire de prise en compte de toutes les dimensions citées. Une approche simpliste du désarmement ne produira aucune avancée concrète. Or nous avons ici le savoir-faire nécessaire pour faire ce travail complexe d'analyse. Notre richesse est, avant tout, ce savoir-faire. L'an dernier, les cinq organes subsidiaires n'ont certes pas permis de lancer de grandes négociations sur un quelconque instrument mais ils ont permis d'avancer vers une compréhension commune des enjeux techniques relatifs à chacun des thèmes traités. Ce n'est pas peu. C'est même très significatif. Nous restons convaincus que la frontière entre discussions et négociations est artificielle dès lors qu'aucun accord de désarmement ou de maîtrise des armements ne sera conclu sans ce débat préalable visant à former une compréhension partagée des enjeux. Nous souhaitons que cette expérience se prolonge et s'approfondisse cette année car il importe de transcender les clivages politiques qui reposent, le plus souvent, sur une confrontation improductive de positions de principe et non sur la recherche d'un terrain d'entente dans l'intérêt bien compris de tous.

Monsieur le Président, chers collègues, en ce début d'année, il est d'usage de dire que vous avez la délicate mission de remettre au travail la Conférence du désarmement.

Mais, a-t-elle jamais cessé de travailler ? Adopter un programme de travail est un objectif louable mais nous connaissons la difficulté de la tâche. Nous étudions avec intérêt le projet que vous avez bien voulu nous soumettre et vous pouvez compter sur le plein engagement de la France dans vos efforts visant à faire en sorte que cette Conférence renoue avec son mandat initial, à savoir la négociation d'accords multilatéraux de désarmement, en prenant en compte les avancées et les acquis enregistrés ces dernières années. À cet égard, la priorité, pour mon pays, demeure le lancement sans délai de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient. Parmi toutes les avancées envisageables dans le domaine du désarmement, il s'agit incontestablement du projet le plus mûr et dont la négociation est à portée de main, comme en témoignent les nombreux travaux approfondis accomplis ces dernières années dans le cadre des différents groupes d'experts sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Dans un environnement stratégique plus imprévisible et plus tendu que jamais, un traité visant à plafonner les stocks actuels de matières fissiles utilisables pour la production d'armes nucléaires conserve toute son actualité et sa pertinence. Le traité en question constitue non seulement la prochaine étape logique mais également une avancée incontournable et irremplaçable, un préalable nécessaire à tout progrès concret sur la voie du désarmement nucléaire.

Parallèlement aux efforts sur le programme de travail, le réalisme nous impose également d'envisager des solutions pratiques comme la poursuite de travaux dans le cadre d'organes subsidiaires thématiques. Les travaux conduits dans ce cadre l'an dernier ont permis des avancées substantielles et très encourageantes. Ils ont notamment permis de transcender les débats procéduraux ou les affrontements politiques qui caractérisent malheureusement trop souvent cette enceinte, pour échanger de manière plus sereine sur les principaux enjeux techniques liés aux différents sujets à l'ordre du jour. Une reconduction du mandat de ces organes subsidiaires permettrait par ailleurs de pallier le manque de continuité lié à la brièveté du cycle des rotations des présidences de la Conférence. Elle pourrait donc permettre à celle-ci de renouer avec le principe d'un travail sur le long terme. De même, ma délégation ne verrait que des avantages à ce que la cohérence entre les différents piliers de la machine du désarmement soit renforcée, en favorisant toutes les synergies possibles. Il peut s'agir, par exemple, de mettre en cohérence les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et ceux de la Conférence du désarmement. Il peut également s'agir de mettre encore plus de cohérence entre la Conférence du désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Sur ce point, ma délégation ne verrait que des avantages à ce que la Conférence puisse mandater l'Institut afin que celui-ci puisse produire des recherches susceptibles d'éclairer pleinement les travaux de cette enceinte par le biais d'études et d'analyses sur les sujets que j'ai cités précédemment. Le but est de faciliter les négociations sur le désarmement en vue de renforcer la sécurité internationale, comme le prévoit d'ailleurs le mandat de l'UNIDIR.

Monsieur le Président, pour conclure, vous pouvez compter sur le plein soutien et le ferme engagement de ma délégation pour poursuivre la réflexion sur ces différents points et surtout pour contribuer à faciliter une poursuite des travaux de fond de la Conférence du désarmement le plus rapidement possible. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à M. Erwin, Ambassadeur d'Indonésie, auquel je souhaite cordialement la bienvenue à la Conférence du désarmement.

M. Erwin (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour la session de 2019. Je vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Soyez assuré du plein appui de ma délégation durant votre mandat.

Monsieur le Président, je pense que nous conviendrons tous que le principal défi auquel nous sommes confrontés est la détérioration de la situation mondiale en matière de sécurité. Tandis que cette compréhension et cette perception communes essentielles deviennent réalité, la Conférence a un rôle important à jouer et doit relever ce défi pour

éviter qu'il ne se solde par une course aux armements nucléaires. Nous devons rappeler l'importance que revêtent les travaux de la Conférence pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous devons consolider notre engagement envers la Conférence, en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, afin de lui permettre de poursuivre ses travaux en vue d'atteindre son objectif.

L'Indonésie estime par ailleurs que nous devons sensibiliser davantage les autres parties prenantes, notamment les jeunes, les femmes, la société civile, les groupes de réflexion et les milieux universitaires, aux travaux de la Conférence. À l'occasion du quarantième anniversaire de la Conférence, nous pourrions envisager d'organiser une manifestation commémorative extraordinaire cette année.

Au cours de cette auguste année, nous devrions également faire le point sur le rôle de la Conférence au sein de la communauté internationale et souligner l'importance qu'elle revêt et la contribution qu'elle apporte. À cet effet, nous pourrions notamment présenter une résolution à la Première Commission à l'occasion du quarantième anniversaire de la Conférence.

Monsieur le Président, chaque année, le début de la session de la Conférence est pour nous une étape déterminante pour convenir de notre programme de travail. La décision de créer les cinq organes subsidiaires en 2018 et l'adoption de leur programme d'activités ont parfaitement bien traduit l'esprit de collaboration dont ont fait preuve les membres et les efforts qu'ils ont déployés pour poursuivre les travaux de la Conférence. Nous devons redoubler d'efforts pour trouver des solutions, et mettre tout en œuvre pour sortir de l'impasse et permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond à la session de cette année.

L'Indonésie se félicite de l'initiative, prise par le Président, de proposer un projet de programme de travail. Nous demeurons résolus à engager un dialogue constructif en vue de convenir d'un programme de travail pour la session de cette année. Nous devons maintenir l'élan insufflé par les travaux de fond de l'année dernière et nous appuyer sur les conclusions des organes subsidiaires, dans le but de poursuivre nos travaux de fond et d'entamer des négociations.

Monsieur le Président, l'Indonésie a conscience du caractère hétérogène de la composition de la Conférence. Les positions politiques divergent fortement, et certaines sont parfois irréconciliables. Toutefois, l'Indonésie a le sentiment que, quelles que soient nos positions politiques, notre objectif commun et notre attachement aux questions dont est saisie la Conférence demeurent et doivent primer. À cet égard, nous souhaitons réaffirmer notre position sur la nécessité d'éviter toute politisation de la Conférence. Le respect du Règlement intérieur de la Conférence est un principe fondamental.

Sur un plan plus personnel, je suis honoré de pouvoir me joindre pour la première fois à cet auguste organe. Je vous remercie de votre accueil chaleureux et me réjouis de travailler en étroite collaboration avec vous au sein de la Conférence et au-delà.

Enfin, je tiens également à vous adresser mes vœux les plus sincères pour le Nouvel An lunaire. Que la nouvelle année nous apporte prospérité, bonheur et santé. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Indonésie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, avant d'exercer notre droit de réponse, je souhaite m'associer à ceux qui ont présenté leurs vœux à nos collègues chinois et à nos collègues d'autres pays asiatiques à l'occasion du Nouvel An lunaire. Dans un deuxième temps, nous souscrivons pleinement à l'exposé présenté par le Représentant de la Chine, en sa qualité de coordonnateur des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sur les résultats de la conférence de haut niveau qui s'est tenue à Beijing. Nous partageons aussi pleinement les vues exprimées par le Représentant de la Chine en ce qui concerne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Avant d'exercer notre droit de réponse, Monsieur le Président, permettez-moi de formuler une proposition d'ordre pratique. Si d'autres personnes souhaitent s'exprimer sur ce sujet, nous sommes disposés à les écouter dans un premier temps, afin de pouvoir répondre à tout le monde. Dans le cas contraire, je suis prêt à répondre aux déclarations qui ont été faites dans cette salle au sujet du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Aucune autre délégation ne semble vouloir prendre la parole à ce sujet.

Monsieur le Président, chers collègues, le 2 février, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a organisé une réunion de travail avec le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la défense au cours de laquelle ils ont procédé à une analyse approfondie de la situation actuelle en matière de désarmement, par suite de la décision des États-Unis de suspendre unilatéralement l'exécution de leurs obligations en vertu du Traité.

Je ne vous rendrai pas compte dans le détail de tout ce qui s'est dit lors de la réunion ; les informations pertinentes sont disponibles sur la table des documents. Ceux qui le souhaitent peuvent en prendre connaissance. Nous nous contenterons d'en aborder les principaux points.

Après une analyse approfondie de la situation concernant le Traité et des mesures prises par les États-Unis pour saper le cadre juridique international en matière de maîtrise des armements, à commencer par leur retrait unilatéral du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques en 2002, les décisions suivantes ont été prises.

En ce qui concerne le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le Président, M. Poutine, a annoncé la suspension de la mise en œuvre des obligations qui incombent à la Russie en vertu du Traité, en réponse à la décision des États-Unis. Il a appuyé les mesures militaires et techniques proposées par le Ministère de la défense en réponse aux violations des dispositions pertinentes du Traité par les États-Unis. Les discussions ont notamment porté sur la recherche et le développement relatifs à la version terrestre du missile Kalibr. En résumé, et pour éviter tout malentendu, je vais vous rapporter les instructions que le Président a adressées au Ministère des affaires étrangères et au Ministère de la défense. En voici les termes exacts :

Au fil des ans, nous avons soulevé à maintes reprises la question des négociations de fond sur pratiquement tous les aspects du désarmement. Ces dernières années, nous avons constaté que nos initiatives ne bénéficiaient pas de l'appui de nos partenaires. Au contraire, ceux-ci cherchent toujours l'un ou l'autre prétexte pour démanteler le système de sécurité internationale établi.

À cet égard, je serai catégorique, et je demande au Ministère des affaires étrangères et au Ministère de la défense de tenir dûment compte des considérations suivantes. Toutes nos propositions dans ce domaine sont encore sur la table ; la porte des négociations est ouverte. Toutefois, je demande aux deux ministères de ne pas entamer de nouvelles négociations sur cette question. Nous attendrons que nos partenaires soient prêts à s'engager avec nous dans un dialogue équitable et constructif sur ce sujet, qui est d'une importance capitale pour nous, nos partenaires et le reste du monde.

Je tiens à communiquer un autre élément dont ces deux ministres devront tenir compte. Nous partons du principe que la Russie ne déploiera pas d'armes à portée intermédiaire et à courte portée en Europe ou dans d'autres régions du monde, si de telles armes sont mises au point, tant que des armes similaires de fabrication américaine ne seront pas déployées dans d'autres régions du monde.

Je prie le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la défense de suivre de près l'évolution de la situation et de formuler des propositions, en temps voulu, quant à la réponse à apporter.

Je tiens à préciser, pour terminer, que je m'abstiendrai de faire des commentaires sur les déclarations faites par les différentes délégations des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Le Ministère des affaires étrangères a formulé un commentaire pertinent à ce sujet, dont une copie en anglais et en russe est à disposition sur la table des documents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur une autre question avant que nous ne passions à l'examen du projet de programme de travail ? Je donne la parole à l'Ambassadrice du Mexique.

M^{me} Flores Liera (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à saisir cette occasion pour souhaiter une très bonne année à la délégation chinoise et aux autres pays de la région qui célèbrent le Nouvel An lunaire. Puisse la nouvelle année vous apporter joie et bonheur. Nous souhaitons également vous remercier, Monsieur le Président, puisque c'est la deuxième fois que je prends la parole devant la Conférence du désarmement, d'avoir présenté votre programme de travail. Nous vous assurons de notre pleine coopération, quelle que soit la forme que vous choisirez de donner à nos discussions, afin que nous puissions rapidement convenir d'un programme de travail.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour remercier la délégation chinoise de nous avoir informés des résultats des discussions tenues par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les cinq puissances nucléaires, il y a quelques jours à Beijing. Nous y voyons une avancée très positive et nous nous félicitons de ce dialogue, d'autant plus qu'une telle réunion n'avait plus eu lieu depuis deux ans. Le fait que ces États soient disposés à apporter une contribution majeure au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le contexte actuel, où la sécurité internationale se détériore, est très important.

Je tiens à souligner qu'en tant qu'État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Mexique est fermement convaincu que cet instrument joue un rôle essentiel dans le régime de non-prolifération, en particulier en ce qui concerne le respect de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je souscris pleinement à ce que la délégation irlandaise a dit tout à l'heure, et nous réaffirmons que le Mexique est disposé à engager un dialogue constructif qui permettra à toutes nos délégations de progresser dans la réalisation des objectifs de la Conférence du désarmement. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Mexique de sa déclaration et des aimables paroles qu'elle a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur une autre question avant que nous ne passions à l'examen du projet de programme de travail ? Je donne la parole au Représentant de l'Afrique du Sud. Vous avez la parole.

M. Mahomed (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement pour 2019 et à vous assurer de notre pleine coopération et de notre appui dans la conduite fructueuse de nos travaux.

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux Représentants de la Chine, de l'Équateur, de l'Inde et de l'Indonésie à la Conférence, et saluons la nomination de la nouvelle Secrétaire de la Conférence. Nous adressons nos meilleurs vœux à tous ceux qui célèbrent le Nouvel An lunaire.

L'Afrique du Sud a appuyé la demande présentée par l'État de Palestine de participer aux travaux de la Conférence et a regretté que celle-ci n'ait pu être satisfaite. L'Afrique du Sud demeure préoccupée par la politisation apparente de la Conférence, laquelle ne fait que détourner l'attention des questions de fond relevant du mandat de cet organe. Ces actions ne contribuent qu'à entamer la crédibilité de la Conférence. Nous nous associons à ceux qui appellent au respect du règlement intérieur et au respect de tous les membres, et nous demandons aux membres de s'abstenir d'aborder des questions qui ne relèvent pas du mandat de la Conférence.

La session de 2019 de la Conférence du désarmement se déroule dans un contexte marqué par des difficultés qui ont sapé ces dernières années les efforts internationaux en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Il faut classer au plus haut rang de ces difficultés l'impasse permanente dans laquelle se trouve la Conférence et son incapacité à s'acquitter de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement.

Cette impasse qui perdure n'est pas tolérable et affectera de plus en plus la pertinence et la position de la Conférence. Pour rétablir la confiance, nous devons parvenir à des compromis qui permettraient à la Conférence de reprendre ses travaux de fond et de regagner son statut d'instance multilatérale réactive, responsable et capable de contribuer efficacement à la formation d'un nouveau consensus sur les questions touchant à notre sécurité commune.

Nous nous félicitons donc du projet de programme de travail que vous avez présenté, Monsieur le Président, car il constitue un pas dans la bonne direction. Nous aspirons tous à un résultat parfait, mais la perfection ne doit pas devenir l'ennemi du bien. Il est donc de la plus haute importance de parvenir à un consensus sur un programme de travail et un calendrier d'activités, et d'entamer des négociations sur les points de convergence. Pour progresser, nous devons déployer des efforts importants afin d'instaurer la confiance. Tous les membres de la Conférence devront faire preuve d'une plus grande souplesse et se montrer disposés à dépasser les positions radicales qui, dans le passé, ont fait obstacle aux progrès. Si nous échouons, il nous sera peut-être impossible de revitaliser cette institution, et nous devons tous assumer la responsabilité collective de sa disparition.

Monsieur le Président, permettez-moi d'affirmer explicitement que l'Afrique du Sud est un ardent partisan du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, ainsi que de l'avènement d'un monde exempt de menaces liées aux armes de destruction massive et à la prolifération des armes classiques. Si la menace que les armes chimiques et biologiques font peser sur l'humanité relève de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, négociées au sein même de cette instance, la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires reste un objectif insaisissable. Si la destruction aveugle et les conséquences humanitaires dévastatrices des armes de destruction massive sont inacceptables, alors le maintien des armes nucléaires par neuf pays est certainement injustifiable.

Nous constatons que le projet de programme de travail propose la création d'un groupe de travail sur les menaces existantes et potentielles à la sûreté biologique. Nous estimons que ces questions seraient traitées plus efficacement dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques.

Monsieur le Président, il est évident qu'il existe un lien indissociable entre le désarmement et la non-prolifération et que nous devons accomplir des progrès continus et irréversibles sur ces deux fronts. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est le pilier du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, constitue un compromis historique entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus, en vertu duquel les premiers ont entrepris d'éliminer leurs armes nucléaires sur la base de l'engagement réciproque des derniers de ne pas chercher à acquérir des armes nucléaires. Le non-respect des obligations en matière de désarmement nucléaire prévues dans les engagements connexes, ainsi que la modernisation des arsenaux nucléaires et la mise au point de nouvelles capacités d'armement nucléaire par les nouveaux États dotés d'armes nucléaires, exacerbent les tensions et aggravent l'insécurité dans le monde.

Nous sommes convaincus que la détention comme l'intention de se procurer des armes nucléaires ne peuvent contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Il incombe avant tout aux États dotés d'armes nucléaires d'engager les mesures nécessaires pour éliminer les armes nucléaires. Il leur appartient par conséquent d'engager sans plus tarder un processus accéléré de négociation devant conduire à un désarmement nucléaire. Cela devrait rester notre objectif principal dans l'exercice de nos fonctions en tant que membres de la Conférence.

Monsieur le Président, l'Afrique du Sud estime que plusieurs points à l'ordre du jour de la Conférence sont depuis longtemps mûrs pour des négociations, y compris le traité sur les matières fissiles, le traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ainsi que d'autres mesures efficaces en faveur du désarmement nucléaire. Nous ne voyons pas pourquoi l'une ou l'ensemble de ces questions ne peut être soumis à des négociations à la Conférence. Nous ne sommes pas convaincus que la conclusion de ces instruments nuirait aux intérêts nationaux en matière de sécurité des États. Au contraire, de nouvelles normes dans ces domaines ne peuvent que renforcer la paix et la sécurité internationales et

régionales. De plus, le simple fait d'entamer des négociations contribue également au rétablissement de la confiance entre les États, ce qui s'avère grandement nécessaire.

Malgré l'absence de progrès, les pays sont toujours plus nombreux à manifester leur intérêt à rejoindre la Conférence. Bien que l'examen périodique de la composition de la Conférence soit prévu à l'article 2 de son règlement intérieur, cette question n'a pas bénéficié de l'attention appropriée ces dernières années. La récente utilisation abusive de la règle du consensus en vue de faire progresser des programmes politiques et d'empêcher des pays d'obtenir le statut d'observateur indique clairement que la question n'a pas reçu une attention suffisante. Nous espérons qu'une solution à cette impasse pourra également être trouvée. La Conférence ne peut que tirer profit de la sagesse collective inhérente à une composition plus représentative.

Monsieur le Président, la délégation sud-africaine se réjouit à la perspective de travailler avec vous et les autres membres de la Conférence dans le cadre d'un effort collectif visant à faire renaître l'espoir d'un monde plus pacifique, plus sûr et plus prospère. Nous continuerons de participer activement et de manière constructive aux travaux de la Conférence et d'autres instances multilatérales de désarmement en vue de rechercher des solutions qui exigeront inévitablement des compromis pour renforcer le système multilatéral, dans le cadre des efforts déployés pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Je tiens à vous assurer de la coopération et de l'appui indéfectibles de ma délégation dans l'exécution du mandat de la Conférence. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le Représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur une autre question avant que nous ne passions à l'examen du projet de programme de travail ? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de passer à notre deuxième cycle de consultations officielles sur notre projet de programme de travail figurant dans le document CD/WP.618 sous notre forme actuelle, permettez-moi de répondre à quelques questions qui ont été soulevées la semaine dernière par plusieurs États membres dans cette salle concernant l'alinéa e) du paragraphe 6 de l'initiative de l'Ukraine.

Distingués Représentants, Mesdames et Messieurs, s'agissant du contexte plus large de la sûreté biologique, nous sommes fermement convaincus que la Convention sur les armes biologiques ne représente qu'un pilier des efforts actuels visant à atténuer les menaces biologiques. Que les menaces émanent d'armes biologiques ou d'épidémies d'origine naturelle, la politique en matière de sûreté biologique se heurte aux défis de l'intégration, de la sécurité et de la santé publique. L'écart entre la santé publique et la théorie, d'une part, et la pratique de la sécurité nationale et internationale, d'autre part, a toujours été et est, dans l'ensemble, énorme. Toutefois, pour être efficaces, les politiques de sûreté biologique et les gouvernements doivent, aux niveaux national et mondial, intégrer la sécurité et la santé publique, superviser la science au service de la sécurité et de la santé publique, inscrire la politique de sûreté biologique dans l'état de droit et internationaliser la gouvernance en matière de sûreté biologique. En d'autres termes, il s'agit de sortir du cadre de la Convention sur les armes biologiques.

Deuxièmement, au cours de la dernière décennie, nous avons été témoins de la multiplication des initiatives liées aux armes biologiques et aux maladies infectieuses d'origine naturelle. Il s'agit d'un processus multidimensionnel qui englobe la communauté internationale, les États, les organisations non gouvernementales, les partenariats public/privé, etc. Toutefois, la multiplication des initiatives, des acteurs et des ressources financières en matière de santé et de sécurité mondiale au cours de la dernière décennie a atteint un point tel qu'elle risque de nuire aux efforts visant à améliorer notre capacité à contrôler les menaces biologiques. Ainsi, notre idée, qui n'est en fait pas nouvelle et qui a déjà été exposée par plusieurs de nos chercheurs, est de combiner toutes les initiatives provenant des administrations d'États fédérés, du monde universitaire ou du secteur non gouvernemental, d'une part, avec les efforts déployés dans les domaines de la sécurité et de la santé publique, d'autre part. La tâche d'intégration est pour nous essentielle. Pour aller de l'avant, nous devons admettre que la politique de sûreté biologique exige une gouvernance

mondialisée des menaces en la matière, une condition qui est également nécessaire pour parvenir à une sûreté biologique durable au XXI^e siècle.

La forme et la portée de ce processus sont les points sur lesquels nous devons nous pencher. Toutefois, la réponse aux défis actuels liés à l'interdiction des armes biologiques doit se fonder sur un travail en réseau mobilisant de multiples acteurs dotés de mandats différents. C'est exactement ce que nous avons proposé à l'alinéa e) du paragraphe 6 du point 5 de l'ordre du jour intitulé « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques », à savoir la création d'un groupe de travail et l'établissement d'un calendrier connexe pour la durée de la session de la Conférence afin de mener des négociations en vue d'élaborer un mécanisme de gouvernance mondialisé sur les menaces existantes et potentielles à la sûreté biologique.

Je vous remercie et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Zimbabwe.

M. Mushayavanhu (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous vous assurons du soutien et de la coopération de notre délégation. Dans le même temps, je souhaite également la bienvenue aux nouveaux collègues qui ont rejoint la Conférence en tant que Représentants de leur pays. À cet égard, je tiens à saluer les Représentants permanents de la Chine, de l'Inde et de l'Équateur, ainsi que la Secrétaire de la Conférence, et à souhaiter une heureuse année lunaire à tous ceux qui célèbrent cette période de festivités. Avant d'aborder le fond du programme de travail, je souhaite tout d'abord remercier la Chine pour le rapport exhaustif et important qu'elle a présenté sur la conférence de haut niveau des cinq membres permanents du Conseil de sécurité tenue à Beijing. Ma délégation souhaiterait que le rapport soit distribué aux fins d'un examen plus approfondi.

Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux orateurs qui ont pris la parole avant nous et vous remercie pour le projet de programme de travail de la Conférence que vous avez soumis pour cette année. Nous saluons sa portée globale et son niveau d'ambition élevé. Ma délégation estime donc que le projet que vous avez distribué constitue une base solide pour nos débats, car il donne le ton et le rythme appropriés aux présidences suivantes, y compris celle du Zimbabwe. Cela étant dit, Monsieur le Président, nous convenons également que les questions dont la Conférence est saisie ne se prêtent pas à une solution rapide. Nous ne sous-estimons pas les défis qui se posent, mais, dans le même temps, ma délégation est convaincue que nous devons faire preuve de créativité dans notre approche. À cet égard, nous estimons que les progrès réalisés l'année dernière au sein des organes subsidiaires constituent une base solide pour la poursuite des travaux cette année.

Au cours des discussions menées dans le cadre de ces organes, nous avons défini, de concert, ce que nous pourrions qualifier de plus petit dénominateur commun. En parvenant à un consensus sur le plus petit dénominateur commun, nous avons cerné et approfondi les questions litigieuses qui font obstacle à un accord sur les mandats de négociation. En d'autres termes, Monsieur le Président, le travail que nous avons accompli l'année dernière nous a donné une idée claire des obstacles qui nous attendent. Nous sommes mieux à même de dresser une liste des positions des pays ou des groupes qui nécessitent un rapprochement selon une approche innovante. En d'autres termes, Monsieur le Président, en guise de solution pratique, ma délégation est favorable à un exercice encore plus ambitieux, qui exigerait que nous cernions les divergences de vues sur les points inscrits à l'ordre du jour. Lorsque cela sera fait, nous pourrions tenir des séances ciblées ou dédiées dans le but de rapprocher les points de vue. De la même manière, je propose que la Conférence concentre son attention sur les domaines qui nécessitent un rapprochement. Pour ce faire, nous devons déterminer les points de vue à chaque extrême. Nous ne pouvons pas continuer à esquiver les problèmes indéfiniment. Selon moi, vingt-trois années de renégociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituent une période terriblement longue.

Monsieur le Président, lors de notre coordination du Groupe des 21 en août dernier, j'ai présenté, au nom du Groupe, notre position concernant les procédures qui devraient encadrer le déroulement de nos travaux. Dans le même ordre d'idées, le Zimbabwe est attaché au système international fondé sur des règles. Ma délégation estime que pour que la Conférence fonctionne correctement, elle doit respecter ses propres règles. Nous devons

éviter la politisation de cet organe et nous concentrer sur notre mandat, qui est de négocier des traités juridiquement contraignants en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

Monsieur le Président, ma délégation est disposée à engager un dialogue avec votre bureau et avec d'autres membres pour affiner nos propositions. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Zimbabwe de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Argentine.

M. Foradori (Argentine) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Tout d'abord, la délégation argentine se joint aux autres orateurs pour souhaiter à ses collègues une heureuse année lunaire. Nous espérons que cette année sera très positive. Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux nouveaux Représentants de la Colombie et de l'Équateur, ainsi qu'à la nouvelle Secrétaire de la Conférence du désarmement, M^{me} Radha Day. Nous nous félicitons des résultats de la réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité tenue à Beijing, tels qu'ils ont été présentés par notre collègue de la Chine. Nous saluons également le projet de programme de travail pour la session de 2019 de la Conférence du désarmement établi par le Président. Vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation dans la poursuite de nos débats.

Nous estimons que ce document constitue un solide point de départ pour mener à bien nos travaux. Nous nous félicitons en particulier de la référence, dans son préambule, au Programme de désarmement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres. Nous apprécions également la référence aux travaux et aux progrès réalisés au cours des réunions des organes subsidiaires de la Conférence du désarmement, qui devraient être pris en considération lors de nos négociations sur les alinéas a) à f) du paragraphe 6 du projet. Ma délégation tient néanmoins à souligner que, si nous ne parvenons pas à dégager un consensus sur un programme de travail au cours des prochaines séances de la Conférence du désarmement, nous devrions envisager, en temps voulu, de reprendre les travaux des organes subsidiaires. Au cours de la session de 2018, ils se sont révélés constituer un excellent outil pour tenir des discussions de fond informelles qui favorisent les travaux de la Conférence, essentiellement parce qu'ils nous permettent de connaître les vues des membres sur les différents points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement – des discussions qui, pour un certain nombre de raisons, s'avèrent souvent difficiles à mener en séance plénière.

Dans l'hypothèse où ces organes reprendraient leurs travaux, il sera important de tenir au plus tôt des discussions sur la nature des rapports finals publiés par chaque organe et de déterminer s'ils seront considérés comme des rapports de l'organe concerné ou des rapports du coordonnateur de l'organe, afin d'éviter toute ambivalence lors de la négociation des textes pendant la troisième partie de la Conférence du désarmement.

Au vu du contexte international marqué par la crise du multilatéralisme, il est impératif et urgent de redynamiser les travaux de la Conférence du désarmement et de démontrer qu'il est encore possible de tenir des débats de fond au sein de cette instance, si l'on veut préserver les régimes actuels de désarmement et de non-prolifération, en particulier dans la perspective de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Foradori de sa déclaration, et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

M. Baghaei Hamaneh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma délégation tient tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous assurer de son appui et de sa coopération indéfectibles.

Je souhaite également la bienvenue à la Conférence aux nouveaux Représentants de la Colombie, de la Chine, de l'Équateur, de l'Inde et de mon voisin, l'Indonésie. Permettez-

moi également d'adresser mes meilleurs vœux à nos collègues de la Chine et d'autres pays asiatiques qui célèbrent le Nouvel An lunaire.

Monsieur le Président, nous vous remercions de tous les efforts que vous avez déployés pour élaborer le projet de programme de travail distribué sous la cote CD/WP.618. Toute mesure visant à sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps en engageant des négociations pour faire progresser les objectifs de désarmement à travers l'adoption et l'exécution d'un programme de travail équilibré et complet est très appréciée et très encourageante. Ces efforts sont d'autant plus importants que le climat de sécurité que connaît notre monde est fragile et se dégrade de manière évidente, en raison d'une tendance inégalée à l'unilatéralisme dont les démonstrations de force fantaisistes ne connaissent aucune limite et nous entraînent de façon inconsidérée vers une nouvelle course aux armements nucléaires.

Dans ce contexte, ma délégation tient à exprimer sa profonde préoccupation concernant les derniers développements relatifs au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Si nous exhortons toutes les parties à agir de manière responsable en préservant le Traité et en respectant ses dispositions, conformément à leurs obligations en matière de désarmement nucléaire au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous ne pouvons ignorer le fait que l'actuelle administration américaine a violé ses obligations internationales à plusieurs reprises tout au long de son mandat, avec ou sans justification.

S'agissant du projet de programme de travail –

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je m'excuse de prendre la parole, mais les observations qui ont été faites par le Représentant de l'Iran n'ont absolument rien à voir avec le programme de travail. S'il souhaitait faire une déclaration au sujet du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, il en a eu l'occasion au début de la séance. Je souhaiterais que nous concentrions dès à présent nos discussions sur le programme de travail. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

M. Baghaei Hamaneh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je pense que vous ne devriez pas créer un précédent en interrompant les délégations qui ont la parole. Il appartient aux délégations de décider de la manière dont elles s'expriment et dont elles contextualisent leurs observations sur des points précis de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, s'agissant de votre projet de programme de travail, ma délégation souhaite des éclaircissements sur les points suivants.

Premièrement, nous prenons acte avec satisfaction du projet qui nous a été soumis, lequel semble inclure dans une mesure raisonnable les quatre questions fondamentales dont la Conférence est chargée, à savoir le désarmement nucléaire, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives. Nous devons les traiter selon une approche équilibrée et globale. Toutefois, nous estimons que la priorité absolue et urgente de la Conférence reste inchangée et demeure l'ouverture de négociations en vue de l'adoption de mesures efficaces de désarmement nucléaire visant à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires, et notamment en vue de la mise au point d'une convention globale sur les armes nucléaires. Cet élément doit être dûment pris en considération dans le projet de programme de travail.

Deuxièmement, en ce qui concerne un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, le programme de travail devrait indiquer très clairement que toute négociation sur un tel traité doit servir à la fois les objectifs de non-

prolifération et de désarmement et s'appliquer à tous les stocks existants. Un tel traité n'aura guère de sens en l'absence de négociations concrètes sur le désarmement nucléaire.

Troisièmement, la Conférence ne devrait pas être surchargée ou perturbée par inadvertance par des questions qui disposent de leurs propres plateformes pertinentes et bien établies. Dans son programme de travail, la Conférence devrait se concentrer sur quatre questions fondamentales pour atteindre les objectifs de désarmement. La question des armes biologiques est traitée le plus efficacement par la Convention sur les armes biologiques.

Quatrièmement, en ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour – l'alinéa g) du paragraphe 6, sur la transparence dans le domaine des armements – ma délégation n'est pas tout à fait convaincue de sa valeur ajoutée et de sa pertinence. Nous préférons qu'il soit supprimé.

Pour terminer, ma délégation juge que votre programme de travail constitue une base exploitable, sous réserve d'un certain nombre d'amendements et d'améliorations visant à le rendre conforme au mandat et aux priorités urgentes de la Conférence. Nous sommes disposés à travailler de manière constructive et à coopérer avec vous et avec les autres délégations pour élaborer un texte équilibré et objectif. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran de sa déclaration, et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir présenté ce projet de programme de travail. Ma délégation nourrit un certain nombre de préoccupations à son sujet, mais je pense qu'il s'agit d'une base satisfaisante pour la poursuite des débats. Je n'aborderai pas maintenant toutes mes préoccupations concernant le texte, mais je voudrais revenir sur la question que vous avez soulevée dans la dernière partie de la phrase de l'alinéa e) du paragraphe 6, qui appelle à l'élaboration d'un mécanisme de gouvernance mondialisé sur les menaces existantes et potentielles à la sûreté biologique. Je ne vois pas en quoi cette question n'est pas directement liée à la Convention sur les armes biologiques. J'ai du mal à comprendre comment la négociation ou l'élaboration d'un mécanisme de gouvernance mondiale fonctionnerait concrètement dans le contexte de ce que fait déjà la Convention sur les armes biologiques. Pour moi, il s'agit là d'une question fondamentale.

Ce programme de travail comporte quelques lacunes et, comme je l'ai dit, le texte me pose d'autres problèmes dont nous pourrions discuter plus tard. Cependant, il y a deux points fondamentaux qui, selon moi, sont absents de ce projet de programme de travail et qui doivent être abordés, et ont d'ailleurs été demandés. L'un d'eux est la nécessité d'intégrer dans ce projet la possibilité de traiter des méthodes de travail de la Conférence du désarmement. Je pense que nombre d'entre nous nourrissent des inquiétudes quant aux méthodes de travail actuelles. Ma délégation est résolument attachée au principe du consensus, mais il y a d'autres éléments qui, à mon avis, doivent être examinés. Toute organisation, toute institution, tout mécanisme se soumet normalement à un processus d'évaluation de la manière dont il mène ses activités. Plusieurs questions nécessitent un réel examen de notre part, l'une d'entre elles étant de déterminer si la rotation alphabétique des présidences demeure ou non pertinente, compte tenu des réalités actuelles. Nous en avons eu un bon exemple lors de la session de la Conférence de l'année dernière. Ceci n'est qu'un exemple.

L'autre point que nous devons aborder est l'élargissement de la composition de la Conférence. De nombreux pays souhaitent rejoindre la Conférence et en devenir membres, et je pense que nous devons répondre à ce souhait. Ma délégation serait favorable à un débat sur un élargissement limité de la composition.

Il y a donc selon moi deux domaines dans lesquels nous pourrions envisager la mise en place de coordonnateurs spéciaux : l'un pour examiner la question des méthodes de travail, l'autre pour examiner celle de l'élargissement. Je pense que le moment est venu de

le faire. Nous en avons beaucoup parlé dans le passé, mais nous devons absolument mettre l'accent sur ces deux domaines. Je pense qu'il est important que vous mettiez tout en œuvre pour intégrer ces deux éléments dans votre projet de programme de travail. Je reviendrai plus tard sur le reste du texte. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration, et je donne la parole au Représentant du Bangladesh.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous adressons nos meilleurs vœux à l'occasion du Nouvel An chinois.

Nous vous remercions pour le projet de programme de travail. Notre délégation estime qu'il est important que la Conférence du désarmement entame ses travaux de fond sur la base d'un programme de travail équilibré et complet. Nous considérons que votre projet constitue une base solide à cette fin. Nous aimerions formuler trois observations.

Premièrement, comme l'ont fait observer un certain nombre d'autres délégations, nous suggérons également un réajustement approprié entre les alinéas a) et b) du paragraphe 6, conformément à la pratique suivie dans les travaux des organes subsidiaires en 2018.

Deuxièmement, à l'alinéa c) du paragraphe 6, nous proposons qu'il soit fait référence à un accord juridiquement contraignant dans le cadre des négociations visant à parvenir à un accord sur des mesures efficaces relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La formulation utilisée à l'alinéa d) du paragraphe 6 pourrait être employée dans le même sens à l'alinéa c) de ce même paragraphe également.

Troisièmement, en ce qui concerne l'alinéa e) du paragraphe 6, nous prenons acte de votre explication, mais nous aimerions que le texte soit plus clair quant à une éventuelle interaction entre le mécanisme de gouvernance mondialisé proposé sur les menaces existantes et potentielles à la sûreté biologique et la Convention sur les armes biologiques. Cela devrait permettre de justifier la création du groupe de travail proposé sous l'égide de la Conférence plutôt que dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques.

Nous vous remercions d'avoir mentionné le Programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU dans le préambule. Nous attendons avec intérêt une version révisée de ce programme de travail d'ici à la fin de la semaine. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Bangladesh de sa déclaration, et je donne à présent la parole à l'Ambassadrice du Canada.

M^{me} McCarney (Canada) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres orateurs pour souhaiter à mes collègues une très bonne année lunaire, et je remercie également notre collègue, l'Ambassadeur de Chine, d'avoir présenté ce matin à la Conférence du désarmement un exposé sur la réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui s'est tenue à Beijing la semaine dernière. Il nous a été très utile à tous.

Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous déployez en vue de redynamiser la session 2019 de la Conférence du désarmement au moyen d'un programme de travail vaste et ambitieux. Nous reconnaissons qu'il est difficile de s'entendre sur le point ou les points sur lesquels nous devons entamer des négociations à cette Conférence.

En l'état, le projet de programme semble proposer de multiples négociations simultanées. Le Canada n'est pas certain que tous ces points soient prêts pour la négociation. Par ailleurs, la capacité d'un grand nombre de délégations, y compris la mienne, ne serait pas suffisante si les négociations étaient lancées sur plus d'un point à l'ordre du jour. Ce simple fait nous amène à rester prudents quant à la nature ambitieuse du projet de programme de travail.

Voici nos observations au sujet du contenu du projet de programme et des points qui, selon notre avis, s'avèrent les plus prometteurs pour la négociation.

Premièrement, comme certaines délégations l'ont fait observer la semaine dernière, le point 6 b), « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont

liées », devrait englober les matières fissiles, puisque cela a été entendu antérieurement à la Conférence et plus récemment dans les travaux du deuxième organe subsidiaire.

Deuxièmement, nous sommes favorables au lancement immédiat des négociations à la Conférence concernant un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires qui serait universel, effectivement vérifiable et non discriminatoire. Bien que ce traité puisse être formulé dans les termes du mandat contenu dans le document CD/1299, nous sommes flexibles sur cette question si la négociation a lieu à la Conférence. Même si les négociations devaient reposer sur le document portant la cote CD/1299, nous sommes d'avis que ce document n'empêche pas l'inclusion des négociations sur la production antérieure de matières fissiles. Dans le cadre d'une éventuelle négociation de traité, nous croyons que le récent rapport consensuel du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires serait utile pour les négociateurs à la Conférence, puisque divers éléments importants du traité y sont développés. Nous restons convaincus qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est le point de l'ordre du jour qui est le plus mature pour des négociations quant au fond et que, avec la volonté politique de toutes les parties, j'insiste sur toutes les parties, pas seulement l'une d'elles, ces négociations pourraient être entamées sans délai.

En ce qui concerne le point 6 c), « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », le Canada s'entend sur l'importance de prévenir cette course aux armements avec un grand nombre de délégations. Pour cette raison, nous sommes heureux d'avoir été invités à prendre part au Groupe d'experts gouvernementaux, chargé d'étudier la question par la Première Commission et présidé par notre collègue, l'Ambassadeur Patriota. Nous croyons que le Groupe a accompli des progrès à ce jour en précisant les secteurs préoccupants et les éléments communs relatifs aux autres mesures pratiques pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans cet esprit, le Canada préfère que les travaux du Groupe soient achevés avant qu'on envisage d'entamer les négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace au sein de la Conférence.

Nous serions toutefois favorables à la tenue d'une discussion plus approfondie dans ce forum sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur la base du rapport du troisième organe subsidiaire déposé l'an dernier.

(L'oratrice poursuit en français.)

Quant aux points 6 a) (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 6 d) (Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes), et suivant les discussions de l'organe subsidiaire en 2018, nous constatons que, malgré l'importance de ces points, aucun consensus n'a été atteint quant à un lancement des négociations et qu'il faut plus de temps pour combler les écarts nationaux. Par conséquent, nous serions favorables à la tenue d'une discussion plus approfondie sur ces points en 2019. Dans cette optique, pour ce qui est du point 6 f) (Programme global de désarmement), nous serions favorables à la création d'un groupe de travail ou d'un autre organe en vue de poursuivre les discussions sur ce point. Nous sommes ouverts quant aux questions qui pourraient être abordées. En ce qui concerne le point 6 g) (Transparence dans le domaine des armements), comme plusieurs délégations l'ont fait observer la semaine dernière, bien que cette question relève du cinquième organe subsidiaire, nous ne nous sommes pas entendus sur les concepts de base et nous croyons que cette question ne sera prête à être négociée que lorsque plus d'éclaircissements seront apportés.

(L'oratrice reprend en anglais.)

Enfin, en ce qui a trait au point 6 e) à l'ordre du jour, « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques », bien que le cinquième organe subsidiaire ait étudié les questions s'y rattachant, nous ne nous sommes pas entendus sur la poursuite des négociations. En outre, le point 6 e) est axé sur la biosécurité, et le Canada croit que dans ce domaine, la Convention sur les armes biologiques serait la meilleure solution à l'heure actuelle pour poursuivre une action concertée, mais nous apprécions sincèrement vos observations préliminaires à ce sujet.

Merci beaucoup. Nous remercions votre équipe pour le travail et les efforts qu'elle a déployés pour élaborer ce projet de programme de travail et attendons avec intérêt de nouvelles consultations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Canada de sa déclaration, et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends personnellement la parole sous votre présidence, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2019 et à vous assurer de notre plein appui dans les efforts que vous déploierez au cours de votre mandat.

Je vous remercie d'avoir proposé un programme de travail et d'avoir ainsi satisfait à ce qu'une majorité d'entre nous, si ce n'est la totalité, considère comme une exigence de la première présidence, à savoir présenter un programme de travail à part entière. Vous l'avez fait, et je vous en remercie, et à titre de commentaire général, je pense que votre proposition constitue une base satisfaisante pour la poursuite de nos travaux. Nous vous en sommes donc reconnaissants.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux Représentants de la Chine, de l'Équateur, de l'Inde, de la Colombie et de l'Indonésie, qui nous rejoignent dans cette salle. Nous serons également heureux de collaborer avec vous tous en vue d'obtenir des résultats fructueux à la Conférence.

Nous nous réjouissons que votre projet de programme de travail fasse référence au Programme de désarmement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous aimerions obtenir des précisions sur la façon dont vous avez l'intention de procéder à l'examen du projet, en temps voulu, de façon formelle ou informelle, et sur l'occasion qui nous serait donnée de procéder à des interventions plus détaillées concernant certaines améliorations du libellé qui, à mon avis, pourraient se révéler nécessaires. Je pense qu'il est essentiel que nous fassions preuve de souplesse, comme nous l'ont appris les progrès que nous avons réalisés l'année dernière. Nous sommes parvenus à un accord à la fin de la session de 2018, mais nous avons perdu un temps précieux, car il n'était pas simple de s'entendre sur les projets de décision que nous avons fini par adopter.

Je souscris à l'un des éléments supplémentaires qui ont été présentés par l'Ambassadeur des États-Unis, en particulier la discussion sur les méthodes de travail : non seulement en ce qui concerne la question de l'ordre alphabétique, mais aussi l'amélioration des conditions de travail afin de rendre les séances plus productives au cours de l'année. Je pense que nous devons également examiner la procédure en vertu de laquelle chaque présidence ne dure que quatre semaines et la question de l'enchaînement et de la continuité des discussions, non seulement entre les présidences mais aussi d'une année à l'autre. Le fait de tout recommencer à zéro en janvier de chaque année n'est peut-être pas la pratique la plus propice pour réaliser des progrès et consolider la Conférence en tant qu'organe consacré aux travaux de fond. Ma modeste contribution serait donc d'intégrer dans votre programme de travail la possibilité de discuter des méthodes de travail. Bien entendu, nous n'aurions aucun problème à discuter de l'élargissement de la composition de la Conférence. Il s'agit également d'une nécessité, car il est vrai que plusieurs États Membres suivent nos activités en tant qu'observateurs, et peut-être le moment est-il venu d'élargir et d'accroître la capacité de cet organe à représenter la communauté élargie des Membres de l'ONU.

À présent, je voudrais faire quelques observations sur le contenu du programme de travail : il est manifeste que vous avez tenté de le rendre complet et équilibré, bien qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace se distinguent comme des points qui sont peut-être plus substantiels, nettement plus pertinents pour les membres et les non-membres de la Conférence, car ces deux questions sont également traitées dans le cadre d'autres mandats au sein de l'Assemblée générale et d'autres processus en cours. Encore une fois, je suis d'accord avec l'Ambassadrice du Canada, qui a souligné l'importance du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles et sur le travail qu'il a accompli. Nous devrions y faire référence. Je ferai même remarquer que dans ce groupe, le Brésil a présenté une proposition particulière

que nous avons soumise à la Conférence en 2010 – une proposition qui est toujours valable –, à savoir celle d'un accord-cadre relatif à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. En ce qui concerne la proposition de prendre comme base le mandat figurant dans le document CD/1299 – bien que le Brésil, comme le Canada, comprenne que ce mandat précis n'empêche pas d'aborder la question de la production antérieure – je pense que nous devrions avoir la possibilité de peaufiner cette référence et de bénéficier d'une plus grande souplesse, afin que nous puissions obtenir l'appui de tous lors de la négociation de votre programme de travail.

S'agissant de la prévention de la course aux armements dans l'espace, vous avez proposé une autre finalité : entamer des négociations en vue de parvenir à un accord sur des mesures efficaces. Cette approche se distingue de l'idée de pouvoir discuter à un certain moment des éléments d'un traité international juridiquement contraignant, qui est le mandat au titre duquel nous travaillons au sein du groupe d'experts gouvernementaux sur de nouvelles mesures efficaces pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je suggère donc de rester bref et concret et de nous limiter à la référence à l'organe subsidiaire 3. Nous devrions peut-être nous attacher à réaliser de nouveaux progrès sur la base des éléments sur lesquels nous avons réussi à nous entendre l'année dernière, ici, à la Conférence, en attendant les résultats des travaux du groupe d'experts gouvernementaux, afin de voir dans quelle mesure nous pouvons progresser au sein du groupe. Ce sera important.

En ce qui concerne l'alinéa d) du paragraphe 6, nous devrions bénéficier d'une deuxième chance pour tenter de dégager un consensus sur un rapport relatif aux garanties de sécurité négatives. C'est le seul point sur lequel nous n'avons pas réussi à nous entendre l'an dernier ; nous avons donc peut-être une deuxième chance cette année. Nous devrions nous montrer un peu moins ambitieux. Essayons d'abord de nous entendre sur ce rapport, ce qui constituerait un pas en avant vers des progrès plus importants. Toutefois, nous faisons également preuve de souplesse.

L'année dernière, nous avons examiné les thèmes des alinéas e), f) et g) du paragraphe au sein d'un seul organe subsidiaire. Je serais, en principe, favorable à ce que l'on continue à en discuter parallèlement. Je n'entrerai pas dans les détails en ce qui concerne les armes biologiques, car je pense que le chevauchement avec les travaux de la Convention sur les armes biologiques est évident, ce qui n'est pas particulièrement positif compte tenu de l'ampleur des défis que nous avons déjà à relever à la Conférence. Nous avons tant de choses à faire et, pour faire écho à l'Ambassadrice du Canada, je pense que nous devons éviter d'aborder trop de questions complexes en même temps. Nous devons adopter une approche progressive, nous adapter quelque peu à la maturité de chaque point et démontrer notre volonté d'en discuter pleinement. Il serait peut-être judicieux de réduire les doubles emplois ou les chevauchements dans le libellé concernant les armes biologiques et de regrouper ces questions sous un point qui traite des armes émergentes, des questions de transparence, etc.

Voilà à peu près ce que je voulais dire à ce stade, mais le Brésil est ouvert à une réflexion constructive sur ce texte en vue de son adoption dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration. Est-ce qu'une autre délégation souhaite prendre la parole ? Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

Je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que je passerais en revue certaines de mes autres préoccupations concernant le projet de programme de travail. Je serai bref.

Paragraphe 5 – Je ne suis pas certain que ma délégation soit disposée à tenir compte du Programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU. Nous avons fait connaître notre point de vue sur ce document, et je pense donc qu'il serait malvenu d'y faire référence.

Paragraphe 6, alinéa c) – La recommandation de l'Ambassadeur du Brésil de terminer le paragraphe après la référence à l'organe subsidiaire 3 est logique. Du point de vue de mon gouvernement, nous ne sommes pas prêts à négocier la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et nous l'avons souligné à maintes reprises au sein de cet organe.

J'ai déjà évoqué l'alinéa e) du paragraphe 6.

Paragraphe 6, alinéa g) – Je n'ai pas bien saisi les objectifs poursuivis ici, mais vous pouvez peut-être m'éclairer à ce sujet.

J'ai deux remarques générales à faire concernant le texte : premièrement, il y a ici des éléments qui ne sont manifestement pas prêts à être négociés, la prévention d'une course aux armements dans l'espace étant l'un d'entre eux, bien sûr, mais il vous faudra peut-être faire marche arrière et, comme cela a été mentionné ici tout à l'heure, être moins ambitieux en ce qui concerne la négociation de mandats sur ces points. Pour ce qui est de l'autre point, je pense que les vues de mon gouvernement sur les débats des organes subsidiaires sont également très claires. Je ne suis pas convaincu que le fait de répéter l'exercice ait beaucoup d'utilité. Cependant, comme je l'ai déjà dit, il est évident que les États membres sont de plus en plus intéressés par une réflexion sur les méthodes de travail et par une discussion ou un examen de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Dès lors, ces deux domaines, les méthodes de travail et l'élargissement de la composition, sont des éléments qu'il nous semble important de tenter d'intégrer dans votre projet de programme de travail. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Wood de sa déclaration. Une autre délégation souhaiterait-elle prendre la parole ? Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Argentine.

M. Foradori (Argentine) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je tiens simplement à ajouter que l'Argentine est favorable à une éventuelle modification de nos méthodes de travail actuelles, en particulier en ce qui concerne le système de rotation. C'est un point que j'ai abordé lors de discussions informelles l'année dernière, et je pense qu'il serait judicieux et opportun d'examiner cette question. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Argentine. Une autre délégation souhaiterait-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Chers collègues, je tiens à vous remercier une fois de plus pour les observations reçues aujourd'hui et précédemment. Je puis vous assurer que je mettrai tout en œuvre pour en tenir compte, au même titre que celles qui m'ont été communiquées dans un cadre bilatéral, dans le projet de programme de travail révisé que je compte, comme je l'ai déjà dit, faire distribuer par le secrétariat d'ici au vendredi 8 février au soir. Afin de faciliter nos travaux communs, j'invite toutes les délégations qui le souhaitent à communiquer par courrier électronique à notre Mission permanente ou au secrétariat de la Conférence leurs suggestions concernant le programme de travail et la poursuite de nos travaux à la Conférence du désarmement dans son ensemble. Je partage pleinement l'avis selon lequel la souplesse est essentielle. Nous tâcherons également de prendre contact avec toutes les délégations qui ont exprimé leur volonté de travailler sur le projet de programme de travail. J'ai l'intention de rencontrer les groupes régionaux et, comme je l'ai indiqué, nous ferons de notre mieux pour distribuer d'ici à vendredi soir le projet de programme de travail révisé, qui tiendra compte des propositions avancées. Cette mission ne sera pas facile, mais nous mettrons tout en œuvre pour intégrer la majorité d'entre elles.

Je tiens également à vous informer, comme je l'ai annoncé à la dernière séance plénière, que je prévois de convoquer la prochaine séance plénière le jeudi 7 février à 15 heures pour permettre à la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de prendre la parole devant la Conférence et de procéder à un échange de vues avec elle par téléconférence dans l'après-midi. Je demande aux délégations de faire preuve de ponctualité pour que la séance puisse commencer à l'heure.

Je signale également aux délégations que la Conférence sera exceptionnellement convoquée dans la salle VII, la salle dans laquelle nous nous trouvons actuellement n'étant

pas équipée pour la tenue de vidéoconférences. À l'issue des échanges avec la Haute-Représentante, je propose que nous reprenions les débats sur le projet de programme de travail dans cette salle si les délégations désirent prendre la parole sur cette question à ce moment-là. Je pense que l'Indonésie demande la parole.

M. Sidharta (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je suis désolé de vous interrompre pendant notre heure de déjeuner, mais je vous saurais gré de bien vouloir nous donner des précisions sur l'allocation de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

J'aimerais savoir sur quel sujet M^{me} Nakamitsu entend s'adresser à la Conférence du désarmement, car il y a deux jours environ, elle s'est adressée aux membres de la Conférence dans la salle V, et cette intervention a malheureusement eu lieu en même temps que nos débats sur le programme de travail. Étant donné que le prochain dialogue se déroulera par téléconférence, je voudrais savoir s'il portera réellement sur des questions urgentes et pressantes. Notre délégation considère que nous devons discuter de questions importantes, notamment du programme de travail. Je propose que nous mettions davantage l'accent sur cette question et que nous exploitions au mieux le temps dont nous disposons, car la semaine dernière, une délégation a fait part de ses préoccupations concernant les interprètes, et notamment l'allocation du temps d'interprétation. Je me demande si l'utilisation des interprètes à l'occasion de cette téléconférence entamera le temps d'interprétation qui nous est alloué, car si c'était le cas, ma délégation nourrirait de sérieuses inquiétudes à ce sujet. J'aimerais que notre travail cette année soit davantage axé sur vos efforts, les efforts considérables que vous avez déployés sur ce programme de travail. J'aimerais que vous apportiez des précisions sur ces points précis. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Une autre délégation souhaite-t-elle faire des observations sur cette question, car sinon, je vais apporter des éclaircissements à ce sujet ? Je vois que l'Ambassadeur du Brésil a demandé la parole.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. En fait, il me semble que le premier événement auquel a participé M^{me} Izumi Nakamitsu était un exposé général dans le cadre des séances d'information régulières que nous tenons à l'Office des Nations Unies à Genève et que cette intervention n'était pas forcément équivalente à celle qui est habituellement faite à la Conférence du désarmement pendant la première partie de notre session annuelle. En outre, je n'ai pas été en mesure d'assister à cette séance d'information particulière, si bien que je serais personnellement très intéressé d'entendre la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et de connaître son point de vue sur ce qu'elle considère comme un arrangement de travail ou un ordre du jour pertinent pour les travaux de la Conférence de cette année. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour vos observations. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, je vais apporter des précisions au sujet de la vidéoconférence avec M^{me} Nakamitsu. Je tiens à faire remarquer que M^{me} Nakamitsu a tenu une réunion d'information sur des questions dont la portée est plus large que celle des travaux que nous menons dans cette salle. La pratique établie consiste déjà à ce que le Secrétaire général de l'ONU prenne la parole devant la Conférence du désarmement au début de chaque session. Toutefois, le message de M^{me} Nakamitsu portera essentiellement sur les travaux de la Conférence. Je pense donc qu'il serait pertinent que tous les membres de la Conférence entendent la position des dirigeants de l'ONU sur nos travaux, et il me semble que cela pourrait nous aider dans la poursuite de nos délibérations.

Permettez-moi de m'arrêter ici et de donner la parole au Représentant de l'Indonésie.

M. Sidharta (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de cette explication, Monsieur le Président, mais ma délégation tient à souligner que nous espérons qu'à l'avenir, ce type d'arrangement pourra être conclu de manière beaucoup plus efficace et efficiente. M^{me} Nakamitsu était ici il y a quelques jours, et je pense qu'il serait préférable qu'elle s'adresse à la Conférence directement, et non par vidéoconférence, car cela favoriserait un dialogue plus interactif entre les membres de la Conférence et le Cabinet du

Secrétaire général de l'ONU. J'espère que le secrétariat prendra note de ce point et prendra de meilleures dispositions à l'avenir, afin que nous ne perdions pas de temps à répéter un même exercice. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous prendrons note de vos suggestions. Nous mettrons tout en œuvre pour exploiter efficacement le temps et les possibilités qu'offrent les visites de la Haute-Représentante des Nations Unies à Genève, mais nous nous efforcerons aussi de satisfaire aux demandes d'autres membres de la Conférence du désarmement qui n'étaient pas à Genève à ce moment-là. Je crois qu'il est très important que chacun puisse participer à ce dialogue. Je vous remercie.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. En ce cas, la séance est levée.

La séance est levée à 12 h 15.